

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision Decisione

27. Jan. 1992

Nomination du Directeur de la Direction politique, avec le titre de Secrétaire d'Etat

Nomination du Directeur de la Direction administrative et du service extérieur

Vu la proposition du DFAE du 22 janvier 1992 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

- 1. La décision du Conseil fédéral du 4 septembre 1991 relative à la nomination de l'Ambassadeur Jakob Kellenberger en qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur est annulée.
- 2. M. Jakob KELLENBERGER, 1944, de Walzenhausen/AR, actuellement Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, est nommé en qualité de Directeur de la Direction politique.

En vertu de l'article 64, alinéa 2, de la loi sur l'organisation fédérale (LOA) du 19 septembre 1978, M. Kellenberger est autorisé à se prévaloir du titre de Secrétaire d'Etat dans l'exercice de ses fonctions.

Cette nomination comporte la promotion de M. Kellenberger en hors classe de traitement, échelon I, et son traitement annuel de base est ainsi fixé à Fr. 269'493.--.



Il est pris acte que le montant à charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance s'élève en définitive à Fr. 201'926.--.

Le reclassement à un échelon inférieur du degré hors classe est réservé si M. Kellenberger devait être nommé par la suite à une autre fonction au sein de l'administration fédérale.

En sa qualité de Secrétaire d'Etat et Directeur de la Direction politique, M. Kellenberger bénéficie, sous réserve d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des dépenses supplémentaires effectives liées à l'exercice d'une fonction, d'une allocation de représentation s'élevant à Fr. 10'000.-- par année.

Ces mesures entrent en vigueur lors de la prise de fonctions de M. Kellenberger au début de mars 1992.

3. M. Johann BUCHER, 1942, de Hohenrain/LU, jusqu'à récemment ambassadeur à Costa Rica et actuellement chargé de tâches spéciales auprès de la Direction politique, est nommé en qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, avec le titre d'ambassadeur.

Cette nomination au rang de Directeur comporte, dès le jour de la prise de fonctions, la promotion de M. Bucher en hors classe de traitement, échelon V (Vorendstellung). Son traitement annuel de base est ainsi fixé à Fr. 189'960.--. Il est pris acte que le montant à charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance s'élève en définitive à Fr. 32'001.--.

En sa qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, M. Bucher bénéficiera, sous réserve d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des dépenses supplémentaires effectives liées à l'exercice d'une fonction, d'une allocation de représentation s'élevant à Fr. 7'000.-- par année.

Ces mesures entrent en vigueur lors de la prise de fonctions de M. Bucher, prévue pour le début de février 1992.

4. Le DFAE est chargé:

- a) de l'exécution de ces décisions;
- b) de publier en temps utile ces nominations.

Pour extrait conforme:

Musaer Mutles

Protokollauszug an: ⊠ohne / □ mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
	X	EDI	5	_
	X	EJPD	5	_
	×	EMD	5	_
	X	EFD	7	_
	×	EVD	5	-
	×	EVED	5	-
	X	вк	3	_
	X	EFK	2	_
	X	Fin.Del.	2	_



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 22 janvier 1992

CONFIDENTIEL

Au Conseil fédéral

Nomination du Directeur de la Direction politique, avec le titre de Secrétaire d'Etat

Nomination du Directeur de la Direction administrative et du service extérieur

- Nomination de M. Jakob KELLENBERGER, 1944, de Walzenhausen/AR, actuellement Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, en qualité de Directeur de la Direction politique, avec le titre de Secrétaire d'Etat
- Nomination de M. Johann BUCHER, 1942, de Hohenrain/LU, jusqu'à récemment ambassadeur au Costa Rica, au Nicaragua et au Panama, avec résidence à San José, actuellement chargé de tâches spéciales auprès de la Direction politique

Ι

Par décision du Conseil fédéral du 4 septembre 1991, l'Ambassadeur Jakob KELLENBERGER, 1944, de Walzenhausen/AR, actuellement Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, a été nommé en qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, pour succéder à l'Ambassadeur Johannes Manz nommé à la tête de la Mission permanente d'observation de la Suisse à New York. Par ailleurs, par décision du 16 octobre 1991, le Conseil fédéral a mis au bénéfice de la retraite anticipée M. Klaus Jacobi, Secrétaire d'Etat et Directeur de la Direction politique. L'intéressé quittera effectivement ses fonctions à fin février 1992.

Avec le départ du Secrétaire d'Etat Jacobi, de nouvelles perspectives se sont présentées, et le DFAE estime que l'Ambassadeur Kellenberger, dont les excellentes qualités de chef et le talent de négociateur ne sont plus à prouver, possède toutes les qualités tant personnelles que professionnelles, ainsi que les hautes exigences requises pour se voir confier les fonctions de Secrétaire d'Etat et Directeur de la Direction politique.

Le DFAE propose dès lors au Conseil fédéral de rendre caduque la nomination de l'Ambassadeur Kellenberger à la tête de la Direction administrative et du service extérieur et de le nommer en qualité de Directeur de la Direction politique, avec le titre de Secrétaire d'Etat. M. Kellenberger, actuellement toujours occupé en qualité de Chef du Bureau de l'intégration, n'a pas encore pris ses fonctions à la tête de la Direction administrative et du service extérieur.

En vertu de l'article 64, alinéa 2, de la loi sur l'organisation fédérale (LOA) du 19 septembre 1978, M. Kellenberger sera autorisé à se prévaloir du titre de Secrétaire d'Etat dans l'exercice de ses fonctions.

Cette nomination comportera la promotion de M. Kellenberger en hors classe de traitement, échelon I, et son traitement annuel de base sera ainsi fixé à Fr. 285'483.--.

Il est pris acte que le montant à charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance s'élèvera en définitive à Fr. 201'926.--.

Le reclassement à un échelon inférieur du degré hors classe est réservé si M. Kellenberger devait être nommé par la suite à une autre fonction au sein de l'administration fédérale. Dans ce contexte, M. Kellenberger s'est d'ores et déjà déclaré disposé à renoncer volontairement le moment venu au principe du droit acquis dans le cadre du degré hors classe de traitement.

En sa qualité de Secrétaire d'Etat et Directeur de la Direction politique, M. Kellenberger bénéficiera, sous réserve d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des dépenses supplémentaires effectives liées à l'exercice d'une fonction, d'une allocation de représentation s'élevant à Fr. 10'000.-- par année.

Ces mesures entreront en vigueur lors de la prise de fonction de M. Kellenberger au début de mars 1992.

Né 1944 à Heiden/AR et originaire Walzenhausen/AR, M. Jakob Kellenberger fit ses études universitaires à Zurich, où il obtint le doctorat en lettres. Entré en 1974 au service du Département fédéral des affaires étrangères, il fit son stage de formation à Berne et à Madrid. Il fut ensuite attribué en 1976 à la Mission auprès des Communautés européennes Bruxelles, puis en 1981 à Londres où il dirigea dès 1982 le Service des affaires économiques de notre ambassade. En 1984, le Conseil fédéral le nomma Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, avec le titre de ministre. Le titre d'ambassadeur lui a été conféré dès 1988 dans l'exercice de ses fonctions.

ΙI

Par décision du Conseil fédéral du 10 avril 1991, l'Ambassadeur Johannes Manz, jusqu'à récemment Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, a été nommé en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Chef de la

Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies à New York. Après s'être consacré dès fin juillet jusqu'à fin décembre 1991 à plein temps à son mandat de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la question du Sahara occidental, il prendra ses nouvelles fonctions à New York dans le courant de février prochain.

Compte tenu de la présente proposition de nomination de l'Ambassadeur Kellenberger en qualité de Secrétaire d'Etat et Directeur de la Direction politique, le DFAE propose au Conseil fédéral, pour succéder à l'Ambassadeur Manz à la tête de Direction administrative et du service extérieur, de nommer Johann BUCHER, 1942, de Hohenrain/LU, jusqu'à récemment ambassadeur à Costa Rica, actuellement chargé de tâches spéciales par la Direction politique, et rangé en hors classe de traitement, échelon VI.

Cette nomination au rang de Directeur comportera la promotion de M. Bucher en hors classe de traitement, échelon V (Vorendstellung), dès le jour de sa prise de fonctions. Son traitement annuel de base sera ainsi fixé à Fr. 194'141.--. Il est pris acte que le montant pris en charge par la Confédération pour l'achat de l'assurance s'élèvera en définitive à Fr. 32'001.--.

Par ailleurs, M. Bucher sera autorisé à conserver son titre d'ambassadeur pour la durée de ses nouvelles fonctions.

En sa qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, M. Bucher bénéficiera, sous réserve d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des dépenses supplémentaires effectives liées à l'exercice d'une fonction, d'une allocation de représentation s'élevant à Fr. 7'000.-- par année.

Ces mesures entreront en vigueur lors de la prise de fonctions de M. Bucher au début de février 1992.

Né 1942 à Sarnen/OW, originaire Hohenrain/LU, M. Johann Bucher est docteur en lettres de l'Université de Berne. Entré en 1973 au service du Département fédéral des affaires étrangères, il fit son stage à Berne et à Alger. une affectation à la centrale, il fut transféré en 1977 à Madrid, en 1981 à notre Délégation à Genève et en 1982 à la Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies à New York. De retour à Berne en 1983, il occupa la fonction de chef du service information ONU de la Direction des organisations internationales. En 1986, le Conseil fédéral le nomma ambassadeur au Costa Rica, au Nicaragua et au Panama, avec résidence à San José.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'accepter la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

René Felber

Annexe: projet de décision

Conformément aux usages, les nominations doivent demeurer secrètes jusqu'à leur publication.

Le Département fédéral des affaires étrangères se chargera de la publication de cette décision en temps utile.

Extrait du procès-verbal (en 8 exemplaires) au Département fédéral des affaires étrangères pour exécution et en un exemplaire aux autres Départements pour information.

Nomination du Directeur de la Direction politique, avec le titre de Secrétaire d'Etat

Nomination du Directeur de la Direction administrative et du service extérieur

Vu la proposition du DFAE du 22 janvier 1992 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

- 1. La décision du Conseil fédéral du 4 septembre 1991 relative à la nomination de l'Ambassadeur Jakob Kellenberger en qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur est annulée.
- 2. M. Jakob KELLENBERGER, 1944, de Walzenhausen/AR, actuellement Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, est nommé en qualité de Directeur de la Direction politique.

En vertu de l'article 64, alinéa 2, de la loi sur l'organisation fédérale (LOA) du 19 septembre 1978, M. Kellenberger est autorisé à se prévaloir du titre de Secrétaire d'Etat dans l'exercice de ses fonctions.

Cette nomination comporte la promotion de M. Kellenberger en hors classe de traitement, échelon I, et son traitement annuel de base est ainsi fixé à Fr. 285'483.--.

Il est pris acte que le montant à charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance s'élève en définitive à Fr. 201'926.--.

Le reclassement à un échelon inférieur du degré hors classe est réservé si M. Kellenberger devait être nommé par la suite à une autre fonction au sein de l'administration fédérale.

En sa qualité de Secrétaire d'Etat et Directeur de la Direction politique, M. Kellenberger bénéficie, sous réserve d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des dépenses supplémentaires effectives liées à l'exercice d'une fonction, d'une allocation de représentation s'élevant à Fr. 10'000.-- par année.

Ces mesures entrent en vigueur lors de la prise de fonctions de M. Kellenberger au début de mars 1992.

3. M. Johann BUCHER, 1942, de Hohenrain/LU, jusqu'à récemment ambassadeur à Costa Rica et actuellement chargé de tâches spéciales auprès de la Direction politique, est nommé en qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, avec le titre d'ambassadeur.

Cette nomination au rang de Directeur comporte, dès le jour de la prise de fonctions, la promotion de M. Bucher en hors classe de traitement, échelon V (Vorendstellung). Son traitement annuel de base est ainsi fixé à Fr. 194'141.--. Il est pris acte que le montant à charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance s'élève en définitive à Fr. 32'001.--.

En sa qualité de Directeur de la Direction administrative et du service extérieur, M. Bucher bénéficiera, sous réserve d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des dépenses supplémentaires effectives liées à l'exercice d'une fonction, d'une allocation de représentation s'élevant à Fr. 7'000.-- par année.

Ces mesures entrent en vigueur lors de la prise de fonctions de M. Bucher, prévue pour le début de février 1992.

- 4. Le DFAE est chargé:
 - a) de l'exécution de ces décisions;
 - b) de publier en temps utile ces nominations.

Pour extrait conforme:



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Bern, 24. Januar 1992

Anden Bundesrat

Nomination du Directeur de la Direction politique, avec le titre de Secrétaire d'Etat

Nomination du Directeur de la Direction administrative et du service extérieur

Mitbericht

zum Antrag des EDA vom 22.1.1992

Wir sind mit den beiden Wahlen einverstanden.

Wir haben folgende Bemerkungen zu den Anfangsbesoldungen:

Die Festsetzung der Besoldungen richtet sich nach der Verordnung über die Besoldung der Beamten in der Ueberklasse vom 25. November 1987. Gemäss dieser Verordnung betragen die Anfangsbesoldungen für Herrn Kellenberger Fr. 269'493.-- und für Herrn Bucher Fr. 189'960.--.

Wir beantragen daher, das Beschlussesdispositiv wie folgt zu ändern:

Ziffer 2, Absatz 3 Cette nomination comporte la promotion de M. Kellenberger en hors classe de traitement, échelon I, et son traitement annuel de base est ainsi fixé à Fr. 269'493.--.

Ziffer 3, Absatz 2 Cette nomination au rang de Directeur comporte, dès le jour de la prise de fonction, la promotion de M. Bucher en hors classe de traitement, échelon V (Vorendstellung). Son traitement annuel de base est ainsi fixé à Fr. 189'960.--. Il est pris

EIDG. FINANZDEPARTEMENT

Stich